Communiqué de presse

Quatre nouveaux labels
« Ville *ou* Pays d'art et d'histoire »

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, sur proposition du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire, présidé par Bertrand-Pierre Galey, directeur, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture, le 9 juin 2011, décide d'attribuer le label ***« Ville d'art et d'histoire »*** à une nouvelle ville et le label « ***Pays d'art et d'histoire »*** à trois collectivités territoriales

Le label **« Ville d'art et d'histoire »** a ainsi été attribué à :
-**la ville de Bernay** (Haute-Normandie) : Le Conseil national a salué la qualité et la cohérence de la politique urbaine de le ville. Bernay souhaite faire de son label un outil de développement qui puisse rayonner au-delà des frontières de la commune, sur le Pays de Risle Charentonne.

Le label « **Pays d'art et d'histoire »** est attribué au :
pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D. / Provence-Alpes-Côte-d'Azur) : Situé sur deux départements, les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence, sur deux Parcs Nationaux, Les Ecrins et le Mercantour, et comprenant deux vallées, La Durance et l'Ubaye, le Pays S.U.D. - « Montagnes de lumière » fait preuve d'une démarche partenariale remarquable. Sa richesse patrimoniale réside tant dans ses paysages, que dans son architecture : ses villas « mexicaines » à Barcelonnette, ses nombreux ouvrages d'architecture militaire (fort de Tournoux), son architecture religieuse (abbaye romane de Boscodon), son patrimoine industriel (ouvrage de Serre-Ponçon), ainsi que l'architecture du XX e siècle de la station des Orres.

-**pays du Vivarais méridional** (Rhône-Alpes) : Au sud du département de l'Ardèche, ce territoire, à dominante rurale, se distingue notamment par sa richesse archéologique (art pariétal de la période préhistorique, site d'Alba-la-Romaine). Conscients des enjeux liés à l'étalement urbain et à la pression urbaine, les élus se montrent soucieux de la préservation d'un patrimoine, qui n'exclut pas la création architecturale. Ils ont su en outre mettre en œuvre une politique culturelle qui allie l'action patrimoniale et l'action artistique.

-**pays du Vignoble nantais** (Pays de la Loire) : Doté de réels atouts en matière de paysage et d'un patrimoine architectural bien restauré, ce pays, qui existe depuis une trentaine d'années, a su se doter d'un schéma de cohérence territorial. Le Conseil national a reconnu la dimension paysagère forte de ce territoire, de par son vignoble et son réseau hydrographique (marais de Goulaine), et l'a invité à prendre encore davantage en compte dans la mise en œuvre de son projet culturel la dimension de l'architecture (architecture clissonnaise notamment).

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire compte désormais 153 Villes ou Pays d'art et d'histoire, dont 52 Pays d'art et d'histoire.

Avec l'attribution de ces nouveaux labels, le ministre de la Culture et de la Communication témoigne de son attachement au développement culturel des territoires dans toutes leurs composantes, notamment architecturale et paysagère, ainsi qu'à la dynamique de création qui doit sous-tendre ces projets culturels. L'une des forces de ce partenariat entre l'État et les collectivités territoriales réside dans la sensibilisation des habitants des territoires labellisés à l'architecture, au patrimoine et à l'environnement – axe fort des conventions « Ville *ou* Pays d'art et d'histoire »

Paris, le 27 juin 2011

Contacts presse

Département de l'information et de la communication
01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des patrimoines
Christine de Rouville
01 40 15 35 84
christine.de-rouville@culture.gouv.fr